CONSEIL MUNICIPAL - ERDRE-EN-ANJOU

PROCES-VERBAL- Séance du 9 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept le NEUF JANVIER à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Erdre-En-Anjou, dûment convoqué le trente et un décembre deux mille seize s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances au restaurant municipal, 3 rue de l'Etang à Vern d'Anjou, sous la présidence de Monsieur Laurent TODESCHINI, Maire.

NOM - Prénom		Pré.	Exc. Pouvoir	Exc.	Abs.	Nom - Prénom du mandataire
TODESCHINI Laurent	1	1				
BEGUIER Jean-Noël	1	1				
LECUIT Jean-Claude	1	1				
FERRE Jean-Pierre	1	1				
VAILLANT Jean-René	1	1				
BOUE Marie-Josèphe	1	1				
BLANCHAIS Hervé	1	1				
JUBEAU Vanessa	1	1				
MENARD Dominique	1	1				
TOURANGIN Laure	1	1				
BREHIN Bernard	1	1				
TESSIER Noëlle	1			1		
DUBOSCLARD Hervé	1	1				
MEZIERE-FORTIN Marie	1	1				
CHAPRON Maurice	1	1				
COURTIN Hélène	1	1				
JUBEAU Patrick	1		1			Laurence DUPUIS
BEAUPERE Marie	1	1				
DUBRAY Guy	1	1				
DUPUIS Laurence	1	1				
AUGEREAU Tony	1	1				
BELLIARD Joseph	1		1			FERRE Jean-Pierre
CHENUEL Annick	1	1				
CHEVAYE Yolande	1	1				
TROISPOILS Patrice	1	1				
PORCHER Philippe	1	1				
PETIT Vincent	1	1				,
WEITZ Anne	1		1			Hervé DUBOSCLARD
LECOMTE Roselyne	1	1				
PASSELANDE Françoise	1			1		
MERLET Véronique	1	1			1	
BERTHELOT Patrice	1	1				
VAILLANT Damien	1	1				
GELINEAU Luc	1	1				
MARCHAND Karine	1	1				
LANNIER Patricia	1	1				

ROINARD Laurent	1	1				
MANCEAU Philippe	1		1			Laurent TODESCHINI
GUERIN Johnny	1		1			Hervé BLANCHAIS
GERARD Christophe	1		1			Marie-Josèphe BOUE
FREULON Stéphane	1	1				
GUINEL Sandrine	1	1				
LEFEVRE Fabrice	1	1				
PROHACZIK Angela	1	1				
DROCHON Sébastien	1	1				
VANDENBERGUE Nicolas	1		1			Laure TOURANGIN
LARDEUX Magali	1			1		
BERTRAND Nicolas	1	1				
BOURGET Isabelle	1		1			Marie MEZIERE-FORTIN
RIOU Yamina	1	1				
DUBOIS-BOUCHET Mélanie	1	1				
DILE Antoine	1	1				
CONVENANT Prisca	1	1				
GODIVEAU Jennifer	1	1				
MARY Nathalie	1	1				
COUSIN Natacha	1	1			1	
MOUSSEAU Arnaud	1	1				
TOTAL	57	44	8	3	2	

20 h 30 - Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal nomme Monsieur Sébastien DROCHON en qualité de secrétaire de séance.

Suite à l'appel nominal des membres du conseil municipal, il a été dénombré 44 conseillers présents, 8 procurations ont été recueillies ; il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 à l'approbation du conseil municipal. Adopté à la majorité (1 abstention).

ORDRE DU JOUR:

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision modificative budget assainissement
- Engagement de dépenses avant le vote du budget d'investissement
- > Convention informatique scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 - SYNDICAT DE BASSIN DE L'OUDON SUD: travaux de restauration de milieux aquatiques - Consultation du public - Avis

Arnaud Mousseau, conseiller municipal de la commune déléguée de Vern d'Anjou délégué titulaire au Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud expose que le Syndicat prévoit des actions destinées à restaurer le bon état écologique des milieux aquatiques tout en pérennisant les usages (eau potable, agriculture, pêche, loisirs...): restauration et entretien de la végétation des berges, restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau, surveillance et maîtrise du développement des plantes invasives, rétablissement de la continuité écologique, préservation et restauration des zones humides, information et sensibilisation des riverains et de la population, suivi et évaluations des actions.

Préalablement à la décision de Madame la Préfète de déclarer ou non l'intérêt général de l'ensemble de l'opération et d'autoriser ou non sa réalisation, le dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation unique de travaux a été soumis à enquête publique du 14 novembre au 14 décembre 2016.

Arnaud Mousseau sollicite le conseil municipal pour émettre un avis sur la demande d'autorisation unique de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation unique de travaux.

2 – INSTALLATION CLASSEE : CONSTRUCTION D'UN POULAILLER A BRAIN SUR LONGUENEE. CONSULTATION DU PUBLIC – AVIS

Jean-René VAILLANT, adjoint aux relations avec les agriculteurs de la commune déléguée de Brain-sur-Longuenée présente le projet des gérants du GAEC Gemin concernant la construction d'un poulailler neuf pour 24 200 poulets par lot avec un total de 39 990 animaux équivalents sur le site de « la Foucheraie » à Brain-sur-Longuenée. Une consultation publique, prescrite par arrêté préfectoral est en cours (9 décembre au 13 janvier). M. Vaillant précise que ce projet concrétisera l'installation d'un jeune exploitant agricole.

Jean-René VAILLANT soumet le dossier d'enquête pour avis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (4 abstentions) émet un avis favorable au dossier d'enquête

3 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT-ANJOU. DESIGNATION DES ELUS POUR SIEGER AUX 12 COMMISSIONS THEMATIQUES.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création de commissions thématiques au sein desquelles 2 conseillers (hors vice-président) d'Erdre-En-Anjou siégeront. Monsieur le Maire précise que les conseillers représentants la commune devront veiller à respecter les engagements à savoir assister aux réunions de manière assidue.

4 – TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES A VERN D'ANJOU. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX.

Dominique MENARD, adjoint à la voirie de la commune déléguée de Vern d'Anjou présente les travaux complémentaires au marché de travaux de réhabilitation du réseau eaux usées de la commune déléguée de Vern d'Anjou, l'avenant n° 1 au marché Durand concerne la réhabilitation d'une portion du réseau eaux usées (12 m) rue de l'église. Coût des travaux 11 195.30 € HT soit + 2.82 % du marché initial (397 140.50 € HT).

Le marché se trouve modifié comme suit :

MARCHE INITIAL	397 140.50 € HT
AVENANT n° 1	11 195.30 € HT
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	408 335.80 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant n° 1 du marché Durand d'un montant de 11 195.30 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.

5 – TRAVAUX AU RESTAURANT MUNICIPAL DE LA POUEZE. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Hervé Blanchais, adjoint au patrimoine de la commune déléguée de la Pouëze présente l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre du cabinet Terrien dont l'objet est de fixer le forfait de la rémunération définitive du maître d'œuvre.

Le forfait provisoire de rémunération était fixé à 25 000 € HT pour un montant de travaux estimés à 250 000 € HT.

Des travaux supplémentaires ont été engagés ; il convient d'arrêter la rémunération définitive sur le montant global des travaux :

Rémunération	Estimation Travaux	Taux	Honoraires HT	Honoraires TTC
Provisoire	250 000.00 € HT	10 %	25 000.00	30 000.00
Définitive	295 299.23 € HT	10 %	29 529.92	35 435.91 €

Le % d'écart introduit par l'avenant est de + 18.11 % de la rémunération provisoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VALIDE l'avenant n° 2 du marché du Cabinet Terrien fixant la rémunération définitive à 29 529.92 € HT, soit 35 435.91 € TTC.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.

6 - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA PISCINE « LES DAUPHINS ». DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE (DEPUTE).

Hélène Courtin, adjointe au patrimoine de la commune déléguée de Vern d'Anjou présente le projet de mise en accessibilité de la piscine « les Dauphins Vernois ».

La piscine « Les Dauphins » comprend un grand bassin, comptant 5 lignes d'eau de 25 m, une pataugeoire, deux zones de jeux disposées de part et d'autre des bassins. Construite en 1975, elle a été rénovée partiellement en 2000 et 2005.

Ouverte de mai à août, 6 jours sur 7, son utilisation est diverse et appréciée par les enfants pendant les temps scolaires, périscolaires et dans les moments de détente par les adultes pendant les sessions nocturnes ou bien dominicales, pour les confirmés avec l'association de natation « Les dauphins vernois », mais aussi par les débutants avec les cours de natation.

Depuis la création de la commune nouvelle, la commune d'Erdre-En-Anjou souhaite développer cet espace public singulier en étendant l'apprentissage de la natation scolaire à l'ensemble des écoles d'Erdre-En-Anjou.

Afin de permettre l'accès de cet établissement recevant du public à toutes personnes, des travaux de mise en conformité accessibilité sont envisagés et conformément à la loi de 2005 un audit d'accessibilité a été réalisé en 2014 par le bureau de contrôle VERITAS. L'Agenda d'Accessibilité Programmée de l'établissement classé en 3ème catégorie - type PA est soumis à une mise en conformité dans un délai de 3 ans.

Le planning prévisionnel des travaux est établi comme suit :

- Validation APD: semaine 15
- Validation PRO-DCE: semaine 23
- Lancement de la consultation : semaines 24 à 27
- Retour des offres Ouverture des plis : semaines 28 et 29
- Choix des entreprises : semaine 36
- Démarrage des travaux : octobre 2016
- Fin des travaux : février mars 2017

Le conseil municipal sollicite Monsieur le Député pour obtenir une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet des travaux de mise en accessibilité de la piscine « les Dauphins Vernois »
- d'adopter le plan de financement.
- de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

7 – IMMOBILIERE PODELIHA – TRAVAUX DE REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS A VERN D'ANJOU – GARANTIE D'EMPRUNT

Immobilière PODELIHA envisage de rénover 8 logements à Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-En-Anjou situés 2 rue Pasteur; le programme consiste à réhabiliter l'intérieur des logements : réfection salle de bains, cuisines... Immobilière PODELIHA sollicite le concours de la commune pour garantir à hauteur de 75 % le prêt souscrit d'un montant de 122 000 € près de la Caisse des Dépôts et Consignations, le département de Maine et Loire étant associé pour les 25 % restant.

Le conseil municipal, à la majorité (7 abstentions – 1 contre – 44 pour), émet un avis favorable à cette participation. La délibération du 22 février 2016 est rapportée.

Depuis cette décision, les élus ont été destinataires d'une question écrite d'un conseiller municipal, en conséquence ce point sera à nouveau examiné lors du prochain conseil municipal.

POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

► BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget assainissement de la commune d'Erdre-en-Anjou,

Monsieur Jean-Noël BEGUIER, référent du pôle finances, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative du budget de l'exercice 2016 comme suit :

	Diminution sur cr	édits déjà alloués	Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	350.00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	350.00
Fonctionnement dépenses		350.00		350.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE la décision modificative suivante :

	Diminution su	r crédits déjà alloués	Augmentation des crédits	
Intitulé	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	350.00		
Intérêts réglés à l'échéance			66111	350.00
Fonctionnement dépenses		350.00		350.00

➤ ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Budgets: communal et assainissement.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire présente les dépenses d'investissements concernées :

BUDGET COMMUNAL 2017:

Compte	Désignation	Tiers	Montant TTC
2135	Rayonnage archives Gené	Equipe rayonnage	518.28 €
21318	Restaurant municipal LP Honoraire maître d'oeuvre	Cabinet TERRIEN	5 435.91 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2017:

Compte	Désignation	Tiers	Montant HT
2158	Réhabilitation du réseau EU Vern d'Anjou	DURAND	11 195.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les dépenses d'investissement et autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater ces dépenses.

> RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTON DE MISE A DISPOSITION DU MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST-ANJOU.

Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition du matériel établie entre la Communauté de Communes OUEST ANJOU et la commune d'Erdre-En-Anjou dans le cadre de la compétence « informatique scolaire » auprès des écoles publiques et privée de la commune déléguée de la Pouëze ; cette convention fixe les limites de la prise en charge du matériel par chacun des tiers. La convention couvre la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

INFORMATIONS DIVERSES

Population légale au 1er janvier 2017

Commune	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	
ERDRE-EN-ANJOU	5 691	92	5 783	
Brain-sur-Longuenée	959	23	982	
Gené	471	4	475	
La Pouëze	1 938	33	1 971	
Vern d'Anjou	2 323	32	2 355	

Démographie 2016

Commune	Naissances	Mariages	Décès
ERDRE-EN-ANJOU	82	18	42
		T	
Brain-sur-Longuenée	16	2	6
Gené	5	2	2
La Pouëze	35	6	7
Vern d'Anjou	26	8	27

> SDCI – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES – Mise en place d'un conseil de développement

Conformément au CGCT un conseil de développement est mis en place dans les EPCI de + de 20000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre du nouvel EPCI.

Les conseillers communautaires ne peuvent être membres du conseil de développement. Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI.

> STATION DE DEPOLLUTION DE LA BAUMETTE – EPANDAGE AGRICOLE DES BOUES – Rapport-bilan 2016.

Dans le cadre du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration de la Baumette à Angers, la synthèse annuelle des parcelles agricoles situées sur le territoire de la commune d'Erdre-En-Anjou (Brain-sur-Longuenée, la Pouëze et Vern d'Anjou) est consultable en mairie.

> SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du recrutement du responsable du service technique, M. Bruno Houdusse ; il prendra ses fonctions le 6 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close le 9 janvier 2017 à 22 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire d'Erdre-En-Anjou,

Sébastien DROCHON

Laurent TODESCHINI

PROCHAINE SEANCE
LUNDI 6 FEVRIER 2017 à 20 h 30

